

*Questions orales*

Vu que le Cabinet du ministre a dévoilé depuis que la société de ce même Jim MacDonald allait continuer à rédiger des discours en vertu d'un contrat signé avec son ministère jusqu'au 30 juin, soit deux semaines après le congrès d'investiture du parti libéral, comment le ministre explique-t-il ces contradictions entre les renseignements donnés par lui-même et par son Cabinet?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Monsieur le Président, le député soulève une question tout à fait différente. Il existait préalablement plusieurs contrats signés avec une société dans laquelle M. MacDonald détient, je crois, des intérêts, sans participer pour autant à leur exécution. Ces derniers sont toujours en vigueur. L'un d'entre eux est arrivé à son terme. Le contrat pour la *Second People's Law Conference* n'était plus en vigueur au moment où j'ai fait ma déclaration. Par contre, ce n'est pas le cas de l'autre contrat pour la rédaction de discours. Mon honorable ami admettra sans doute que je dois continuer à prononcer des discours pour le ministère pendant cette période. D'ailleurs, je vais en faire un demain, et le député de Saskatoon-Ouest sera content d'apprendre que c'est dans sa région.

**M. Hnathyshyn:** Vous avez fait piètre figure hier; vous pouvez toujours essayer de vous reprendre.

**Des voix:** Oh, oh!

## LES DIRECTIVES ADRESSÉES AU PERSONNEL DES MINISTÈRES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 11 avril, le premier ministre a déclaré à la Chambre que, selon ses lignes directrices, aucun membre du personnel d'un ministère ne devait contribuer activement et d'une manière importante à la campagne d'un candidat à la direction du parti «s'il n'avait pas démissionné ou demandé un congé sans paye».

Compte tenu de ces directives, comment le ministre peut-il justifier le fait que le directeur de sa campagne, Jim MacDonald, continue à toucher un salaire du gouvernement, même si c'est par l'intermédiaire d'une société, en travaillant pour le propre bureau du ministre, alors qu'il dirige en même temps sa campagne? Comment peut-il justifier cette situation? Nous avons d'un côté les directives du premier ministre, qui sont très claires; d'un autre côté, il est tout aussi clair que les revenus du directeur de la campagne du ministre proviennent en bonne partie du gouvernement du Canada et des contribuables canadiens?

**M. Taylor:** C'est la façon de faire des libéraux.

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Monsieur le Président, si mon honorable ami avait attendu ma première réponse avant de rédiger sa question supplémentaire, il ne se serait pas donné la peine de poser cette question à laquelle j'ai déjà répondu.

\* \* \*

## LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

## LA DATE DES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, les libéraux ont promis monts et merveilles aux agriculteurs des Prairies la semaine dernière. Dans le cas des paiements de

stabilisation du grain de l'Ouest, leurs promesses arrivent un peu tard.

Je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture ainsi que le ministre chargé de la Commission du blé ont dévoilé certains des changements apportés au nouveau projet de stabilisation que les néo-démocrates avaient proposé au cours de la session de 1974-1975 et que le chef de l'opposition a mentionné il y a une quinzaine de jours. Les plus importants de ces changements concernent la date des paiements. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux céréaliers de l'Ouest pourquoi les paiements ne peuvent être faits immédiatement après l'adoption de la loi?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, nous pourrions faire ces paiements à la condition d'être prêts à nous attirer les foudres du vérificateur général. A ma conférence de presse à Winnipeg j'ai déclaré que j'étais bien prêt à affronter le vérificateur général pour une cause de ce genre. Vous pouvez vous faire une bonne idée du montant du paiement. Si nous avons proposé cette mesure c'est pour que les agriculteurs puissent utiliser ce paiement comme nantissement auprès de leurs banques pour obtenir du crédit ou auprès de leurs fournisseurs en échange de semences ou d'engrais. Le paiement maximum serait d'environ \$6,000. Néanmoins, le député n'ignore sans doute pas que le paiement moyen est de \$2,500 à \$3,000.

**M. Benjamin:** Versez-le maintenant.

**M. Whelan:** Cela ne va pas aussi loin que bien des gens l'aurait souhaité. Ces derniers souhaiteraient un paiement beaucoup important pour les agriculteurs qui sont aux prises avec de graves difficultés ce printemps à cause de mauvaises récoltes et pour d'autres raisons de ce genre.

Hier soir, j'étais à Hudson Bay, en Saskatchewan, et il y avait là 400 personnes, de bien braves gens. Ils m'ont écouté. Ils ont posé des questions. Je n'aurais pas pu avoir un auditoire plus...

**M. le Président:** Le député semble s'écarter de la question. Le député de Prince-Albert a-t-il une question supplémentaire à poser?

## LE PAIEMENT DE L'INTÉRÊT

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, nous avons remarqué que ces trois cents millions de dollars sortiront en totalité des poches des agriculteurs et non de celles du gouvernement. Le ministre a toutefois déclaré que ces changements ont été apportés parce que ces paiements seraient illégaux. Ne peut-il pas respecter les dates prévues dans le projet de loi et mettre en place le mécanisme de déclenchement de façon rétroactive de façon à ce que cet argent soit versé le 31 décembre 1983 plutôt qu'à la fin de la présente campagne agricole? Ou encore, le gouvernement va-t-il payer des intérêts sur l'argent des agriculteurs qu'il retient pendant tout ce temps?